




**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1400**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-23976- DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ N° A11.048 RELATIF AU MARCHÉ D'ETUDES  
POUR LA MISE EN PLACE DES CONVENTIONS GUP  
(GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ)  
PASSÉ AVEC LA SOCIETE LIEUX DITS- AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DE LA  
DUREE ET DU MONTANT DU MARCHÉ**

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

01.21

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/12/12

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Sophie JOISSAINS

**Nomenclature** :

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHE N° A11.048 RELATIF AU MARCHE D'ETUDES  
POUR LA MISE EN PLACE DES CONVENTIONS GUP  
(GESTION URBAINE DE PROXIMITE)

PASSÉ AVEC LA SOCIETE LIEUX DITS- AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DE  
LA DUREE ET DU MONTANT DU MARCHÉ

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié le 03 octobre 2011 à la Société LIEUX DITS le marché d'études pour la mise en place des conventions de gestion urbaine de proximité (GUP).

Le marché est décomposé en 3 phases d'études :

<i>N°</i>	<i>Phase</i>	<i>Délai d'exécution</i>
1	Etat des lieux Diagnostic partagé	2 mois
2	Convention cadre et Programmes d'actions pour l'ensemble des quartiers concernés	2 mois
3	Elaboration des conventions multi-partenariales	3 mois

La date *prévisionnelle* de fin d'exécution est donc : dernier trimestre 2012.  
Ces délais partent à compter de la date fixée dans l'ordre de service prescrivant de débiter une phase.

Or le temps évalué initialement pour l'aboutissement de la démarche est apparu insuffisant. Les services sollicités pour la transmission des informations nécessaires à l'état des lieux n'ont pu répondre dans les délais impartis, entraînant un décalage de l'ensemble de la mission.

Compte tenu de la nécessité de renforcer la mobilisation des partenaires pour parvenir à un dispositif opérationnel, des rencontres supplémentaires bilatérales des principaux intervenants devront être mises en place.

Un avenant est donc nécessaire.

Le présent avenant N°1 a pour objet d'augmenter le montant et la durée initiale du marché.

Le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, soit un terme du marché fixé désormais au **31 mars 2013**.

Les prestations supplémentaires s'élèvent à 4 125 € HT, soit une augmentation de 13,5 % par rapport au montant initial du marché.

Le montant initial du marché est ainsi porté de 30 545,00 € ht à **34 670,00 ht**.

Un avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est informée de cet avis.

Ainsi, dans sa séance du 08 novembre 2012, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n°1 décrit ci-dessus.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché n°A11.048 portant augmentation de la durée et du montant du marché, passé avec la société LIEUX DITS.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°1 au marché n°A11.048 portant augmentation de la durée et du montant du marché, passé avec la société LIEUX DITS, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2012.1400 - MARCHE N° A11.048 RELATIF AU MARCHE D'ETUDES  
POUR LA MISE EN PLACE DES CONVENTIONS GUP  
(GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ)  
PASSÉ AVEC LA SOCIETE LIEUX DITS- AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION  
DE LA DUREE ET DU MONTANT DU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**Aix en Provence**  
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,  
Etudes Juridiques & Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

**MARCHÉ D'ÉTUDES  
POUR LA MISE EN PLACE DES CONVENTIONS GUP  
(GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ)**

MARCHE N° A11 – 048 NOTIFIÉ LE 03 OCTOBRE 2011  
AVEC LA SOCIÉTÉ LIEUX DITS

AVENANT N°1  
PORTANT AUGMENTATION DE LA DURÉE ET DU MONTANT DU MARCHÉ

## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N° A11-048 notifié le 03 octobre 2011 à la Société LIEUX DITS.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert.

Durée du marché :

Le marché est décomposé en 3 phases d'études :

<i>N°</i>	<i>Phase</i>	<i>Délai d'exécution</i>
1	Etat des lieux Diagnostic partagé	2 mois
2	Convention cadre et Programmes d'actions pour l'ensemble des quartiers concernés	2 mois
3	Elaboration des conventions multi-partenariales	3 mois

La date *prévisionnelle* de fin d'exécution est donc : dernier trimestre 2012.

Ces délais partent à compter de la date fixée dans l'ordre de service prescrivant de débiter une phase.

L'Ordre de Service n°1 (pour le démarrage de la phase n°1) a été notifié au titulaire le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

L'Ordre de Service n°2 (pour le démarrage de la phase n°2) date du 28 septembre 2012.

Montant du marché initial : **30 545,00 € HT.**

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société LIEUX DITS représentée par Madame SOUVILLE, Directeur, numéro SIREN 434.723.789 et domiciliée 6 rue Lucien Rolmer – 13003 MARSEILLE.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -**

Le présent avenant N°1 a pour objet d'augmenter le montant et la durée initiale du marché.

En effet, le temps évalué initialement pour l'aboutissement de la démarche est apparu insuffisant. Les services sollicités pour la transmission des informations nécessaires à l'état des lieux n'ont pu répondre dans les délais impartis, entraînant un décalage de l'ensemble de la mission.

Compte tenu de la nécessité de renforcer la mobilisation des partenaires pour parvenir à un dispositif opérationnel, des rencontres supplémentaires bilatérales des principaux intervenants devront être mises en place.

Le délai d'exécution doit donc être prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, soit un terme du marché fixé désormais au **31 mars 2013**.

### **ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -**

Les prestations supplémentaires s'élèvent à 4 125 € HT, soit une augmentation de 13,5 % par rapport au montant initial du marché.

Le montant initial du marché est ainsi porté de 30 545,00 € ht à **34 670,00 ht**.

### **ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -**

Toutes les clauses du marché n°A11.048 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

La société renonce à toute réclamation ultérieure concernant les éléments objets de cet avenant, ou à tous ceux antérieurs.

Par ailleurs, la société ne pourra utiliser ni les circonstances, ni les fondements de cet avenant pour étayer des réclamations futures.

## **3 – SIGNATURE DES PARTIES :**

Pour la Société LIEUX DITS :  
Nom et qualité du signataire

Fait à Aix-en-Provence,  
Le  
(cachet de la société)

**Pour la Ville d'Aix-en-Provence**  
Le représentant du pouvoir adjudicateur,  
Nom et qualité du signataire

**Maurice CHAZEAU**  
*Maire-Adjoint*  
Délégué à l'Inspection Générale des Services,  
aux Marchés Publics  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs

Fait à Aix-en-Provence,  
Le